

# Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile communique

Les pluies diluviennes qui se sont abattues ces derniers jours sur la Région Maritime de notre pays ont occasionné d'importants dégâts dans les préfectures de Zio, Yoto, Vo et Golfe. Il s'agit notamment de

1. sept (07) ponts écroulés sur différents axes routiers ;
2. un (01) pont sous les rails ;
3. deux (02) tronçons de chemin de fer immergés ;
4. les axes Hahotoé - Kpémé ; Lomé - Tabligbo et Lomé - Blitta du réseau ferroviaire sont impraticables ;
5. les axes Hahotoé - Kpémé ; Tsévié - Tabligbo ; Tsévié - Kévé et Lomé - Tsévié du réseau routier sont également rendus impraticables ;
6. les villages et champs situés le long des vallées du Zio et de Haho sont inondés.

Toutefois aucune perte en vies humaines n'est enregistrée.

Au regard de tout ce qui précède et de la gravité des conséquences actuelles et virtuelles de ces inondations, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile demande aux populations :

- de demeurer vigilantes et de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute surprise.
- de respecter les différentes déviations des forces de sécurité sur les axes routiers concernés.

*Fait à Lomé, le 29 juillet 2008.*

**Colonel TITIKPINA Atcha Mohamed**

trations publiques

Enfin, une communication conjointe du ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, du ministre des Travaux publics, des Transports, de l'Urbanisme et de l'Habitat, et du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, a été faite au conseil sur l'effondrement d'un pont à Amakpapé le 27 juillet 2008.

En effet, les 25, 26 et 27 juillet 2008, une pluie diluvienne d'une grande intensité s'est abattue sur les Régions des Plateaux et Maritime, provoquant l'effondrement du pont sur la route internationale n°1 Lomé - Cinkassé, au niveau d'Amakpapé. Alertés, le Premier ministre, accompagné de quelques membres du gouvernement, ainsi que du 1<sup>er</sup> vice-président de l'Assemblée nationale, se sont rendus sur les lieux pour constater les faits et apporter la compassion du gouvernement aux sinistrés.

Les premières mesures prises sont les suivantes :

- en venant du Nord d'Atakpamé, le trafic est dévié à partir d'Atakpamé pour passer par Kpalimé,

(Suite P. 4)

# Conseil des ministres

*(Suite de la P. 3)*

- en venant du Sud d'Agbélouvé en direction du Nord, il est souhaitable de passer par Kpalimé pour atteindre Atakpamé.

Les démarches se poursuivent pour trouver une solution adéquate définitive pour la reconstruction de la superstructure complète du pont sur le fleuve Haho au niveau d'Amakpapé.

Mais dans l'immédiat, les solutions urgentes ci-après ont été prises pour rétablir la circulation :

- aménagement d'une déviation de route d'une longueur de 3,5 km en passant par le pont rail,

- renforcement par platelage choisi du passage sur les rails pour avoir une largeur minimum circulaire de 3,5 m,

- vérification de la praticabilité des ouvrages sur le tronçon Notsè - Agou long de 56 km, afin d'autoriser la déviation sur cet itinéraire,

- empêcher les véhicules hors gabarit d'emprunter la déviation.

Il faut rappeler qu'aucune perte en vie humaine n'est à déplorer heureusement.

*Fait à Lomé,  
le 29 juillet 2008*

Le Conseil  
des ministres